

# DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

**DEBIT DE  
BOISSONS  
DE**  
deuxième catégorie

Je soussigné(e) : STEFANUTO Isabelle  
Profession : secrétaire du Sou des Ecoles  
Adresse : Le Mont  
74230 SERRAVAL

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de  
boissons temporaire à Serraval (74230) à **Sous la Roche**

du/le 18 juin 2011 au 19 juin 2011  
à l'occasion de la fête champêtre

Pour les associations, nombre d'autorisations obtenues dans l'année : 0

Fait à Serraval, le 31 mai 2011 Signature

## ARRETE DU MAIRE ARR\_ 172011

Jean-Louis RICхарME, Maire de Serraval,  
Vu la demande ci-dessus,  
Vu l'arrêté de M. Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4  
du Code de la Santé Publique,  
Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L2212-4 et L 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles L3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

### ARRÊTE

Monsieur ou Madame STEFANUTO Isabelle

Est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de **deuxième** Catégorie,  
du/le 18 juin 2011 au 19 juin 2011 jusqu'à 00 heures  
à Serraval à l'occasion de la fête champêtre.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :  
- de sa publication le  
Le Maire,  
Jean-Louis RICхарME

A Serraval, le 31 mai 2011.  
Le Maire,

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur  
demande, aux agents de l'autorité.